

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 03 octobre 2024

DC.2024.097

Date de convocation : 27 septembre 2024

Délégués en exercice : 34	Présents : 28	Votants : 32
---------------------------	---------------	--------------

L'an deux mille vingt-quatre, le trois octobre à 18 heures 30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Avel Dro - 2 rue de la Paix - Evellys, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Mme Chantal BIHOES, Mme Patricia CONAN, M. Gérard CORRIGNAN, M. Jean-Luc GRANDIN, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, M. Hugues JEHANNO, Mme Anne JOUANNIC, Mme Christiane JOUBIOUX, M. Pierre-Yves JUHEL, M. Hervé LAUDIC, M. Henri LE CORF, Mme Amélie LE HENANFF, Mme Annie LE MAY, Mme Jeanne LE NEDIC, M. Jean-Pierre LE POUEZARD, M. Gérard LE ROY, Mme Catherine LORGEUX, M. Roland LORIC, M. Jean-Marc ONNO, Mme Eliane PERRON, Mme Marie-Pierre PICAUT, M. Maurice POUILLAUDE, M. Benoît ROLLAND, M. Pascal ROSELIER, Mme Marie-Christine TALMONT, Mme Nelly TARDIF

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. Pierre BOUEDO donne pouvoir à M. Jean-Luc GRANDIN, Mme Hélène MOREAC donne pouvoir à M. Hervé LAUDIC, M. Guénaël ROBIN donne pouvoir à M. Jean-Pierre LE POUEZARD, M. Grégoire SUPER donne pouvoir à M. Hugues JEHANNO

ABSENTE EXCUSÉE : Mme Christelle LEVINE

ABSENTE : Mme Séverine LE JEUNE

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc ONNO

Déchets - Lutte contre les dépôts de déchets en pied de containers et à proximité immédiate des déchèteries - Instauration d'un tarif d'enlèvement des déchets

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 3 octobre 2024 approuvant le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés de Centre Morbihan Communauté, dans sa version applicable au 1^{er} novembre 2024,

VU la proposition de la Commission « Déchets » en date du 18 juin 2024, relative à l'instauration d'un tarif d'enlèvement des dépôts de déchets non conformes au règlement de collecte, d'un montant de 135 €,

VU le rapport du Vice-président,

Considérant la volonté de Centre Morbihan Communauté de veiller au respect du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés et de lutter contre le dépôt de déchets en pied de containers et à proximité immédiate des déchèteries, aux fins d'améliorer la qualité de service rendu à l'utilisateur,

Considérant que l'enlèvement des dépôts en pied de containers et autres non conformités sur les points de collecte et aux abords des déchèteries du territoire de Centre Morbihan Communauté requiert, au quotidien, une mobilisation des agents et des équipements du service gestion et prévention des déchets,

Considérant la volonté de Centre Morbihan Communauté d'instaurer un tarif à l'utilisateur d'enlèvement des dépôts susmentionnés, afin de compenser les dépenses supplémentaires que fait porter sur le service le non-respect du règlement de collecte et ainsi réduire le nombre de dépôts de déchets non conformes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DÉCIDE :

- DE CRÉER un tarif d'enlèvement des dépôts de déchets non conformes au règlement de collecte, constatés en pied de containers et à proximité immédiate des déchèteries.
- DE FIXER ce tarif à 135 € par dépôt, ce montant forfaitaire étant applicable pour toutes les non conformités constatées à partir du 1^{er} novembre 2024.
- D'AUTORISER M. le Président, et le Vice-Président en charge de l'environnement, à prendre toute décision dans la mise en application de cette tarification et à signer tout document y afférent.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0
-----------	------------	----------------	----------------

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 25/10/24

A. VASSET



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Gérôme ROLLAND

